

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 02 AVRIL 2019

Le SIVOM de la Région Minière a tenu le 02 avril 2019 à 10H00 son Assemblée Générale, au bâtiment administratif à Doyet.

Quarante huit délégués assistaient à cette réunion. Mme AMZIANE, receveur, M. TRUTTMANN du Bureau d'Etudes Reur, M. BONNET, responsable administratif, M. MIRANDA et M. WEGRZYN, responsables techniques du SIVOM, participaient également à la réunion.

M. Daniel PIQUANDET, le Président, remercie l'ensemble des délégués de leur présence. Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, il demande de bien vouloir rajouter le point suivant : « Charges du SPEC 2019 ». Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Comité Syndical.

BP-2019-1-1 – APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE :

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 à l'approbation des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-1-2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Les chiffres sont en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-1-3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le compte administratif présente :

- pour la section de fonctionnement :
 - Dépenses : 4 544 970,65 €
 - Recettes : 6 660 597,18 €
 - Report résultat exercice précédent : 297 733,92 €
 - Soit un résultat cumulé excédentaire : 2 413 360,65 €
- pour la section d'investissement :
 - Dépenses : 3 885 810,11 €
 - Recettes : 4 015 708,68 €
 - Report résultat exercice précédent : -616 907,68 €
 - Soit un résultat cumulé déficitaire : -487 009,11 €

Le compte administratif est mis aux voix par M. Guy COURTAUD, désigné Président de séance.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-1-4 - AFFECTATION DE RÉSULTAT :

En prenant en compte les résultats cumulés des sections d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser, il est proposé d'affecter :

- 2 069 009,11 € en section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2019
- 344 351,54 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent) du budget primitif 2019

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-1-5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le budget présente un équilibre entre les dépenses et les recettes de 8 273 000 € en section de fonctionnement et de 6 480 105 € en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-1-6 - SUBVENTION AU COS :

Compte tenu des cotisations à verser au CNAS et de ses frais de fonctionnement, il est proposé de verser au Comité d'Oeuvres Sociales du personnel une subvention de 9 100 €.

Approuvée à l'unanimité.

BP-2019-1-13 - CHARGES DU SPEC 2019 : (point rajouté à l'ordre du jour)

M. le Président rappelle que les charges du SPEC sont réparties entre le SIVOM Région Minière et le SIVOM Rive Gauche du Cher. La répartition pour l'exercice 2019 fixe la contribution du SIVOM Région Minière à 672 000,00 € HT qui fera l'objet d'un appel de fonds chaque mois.

La régularisation 2018 est de – 43 061,50 € HT.

Approuvées à l'unanimité.

BP-2019-1-7 – TARIFS DE L'EAU 2020 :

M. le Président rappelle que par délibération n°BP-2015-2-2 du 24 juin 2015, le Comité Syndical avait fixé une augmentation progressive des tarifs de la redevance eau potable jusqu'en 2019 afin de faire face aux investissements indispensables en terme de renouvellement de réseau et de rénovation de réservoirs.

Du fait de la bonne situation financière du SIVOM et des programmes de travaux conséquents que permettent les tarifs actuels, et considérant la conjoncture actuelle, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs pour 2020, à savoir :

Prix du m3 :

Tranche consommation	€ HT / m3
De 0 à 6000 m3	2,105 €
De 6001 à 50 000 m3	1,974 €
+ de 50 000 m3	1,536 €

Abonnement annuel

Diamètre du compteur	€ HT / an
15 à 27 mm	97,40 €
32 à 50 mm	235,24 €
60 et double cpt	358,84 €

Approuvés à l'unanimité.

BP-2019-1-8 – REGIE DE RECETTES :

M. le Président explique qu'il y a lieu de modifier les conditions de la régie de recettes.

Tout d'abord, dans un souci d'uniformisation des différents services du SIVOM, il propose d'étendre la régie de recettes aux produits émis par les budgets annexes. Les modes de recouvrement restent identiques à ceux du budget principal, à savoir en numéraire, par chèque ou par carte bancaire.

Enfin, dans un souci de respect du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et l'arrêté du 24 janvier 2013, le SIVOM doit ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor afin de pouvoir encaisser les paiements par carte bancaire.

Approuvée à l'unanimité.

COMMUNICATION DU DEPARTEMENT AU CHATEAU D'EAU DE PRAVET :

Une convention a été proposée par les services du Conseil Départemental pour une mise à disposition du château d'eau de Pravet (Sazeret) comme support de communication. Le SIVOM a demandé de modifier plusieurs points. Le nouveau projet de convention n'a pas été transmis.

Reporté à une prochaine séance.

BP-2019-1-9 – ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU :

M. Michel GIRAUD qui était délégué titulaire pour la commune de Haut-Bocage est désormais suppléant.

De ce fait, il ne peut plus être membre du bureau.

M. Max MOREAU (Durdar-Larequille) est le seul candidat. M. le Président propose l'élection à main levée.

Approuvée à l'unanimité.

BP-2019-1-10 – TRANSFERT DE PATRIMOINE AU SMEA :

Le SMEA procède depuis des années à des travaux de sécurisation du Val de Cher et d'échanges bidirectionnels avec le Val d'Allier. Cette démarche a déjà nécessité la réhabilitation de réseaux structurants du SIVOM Région Minière qui font désormais partie du patrimoine du SMEA. La prochaine étape concerne la liaison entre l'usine de Prat et le réservoir de Coursage.

Afin d'anticiper les futurs travaux de mise à niveau d'ouvrages et de réseaux, il est proposé de transférer au SMEA les infrastructures concernées, à savoir :

- réseau entre Bussière (Ste Thérance) et le château d'eau de Villebret
- réseau entre les Aires et Chaumier (Durdar-Larequille)
- réseau entre la Fayolle (Commentry) et les Aires (Durdar-Larequille)
- réseau entre la Charbouillerie (Colombier) et la Fayolle (Commentry)
- réseau entre la Gare (Hyds) et la Merlerie (Colombier)
- station de reprise et de refoulement de Michet-Chabrier (Louroux de Beaune)
- canalisation en inox au réservoir de la Croix de Fer (Arpheuilles St Priest)

Cette opération se ferait à hauteur de 660 996,16 €, correspondant à la valeur nette comptable des biens.

Une convention sera établie entre les deux syndicats afin de préciser les modalités de transfert.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-1-11 – MODIFICATION DELIBERATION BP-2018-3-10 : CONVENTION CTR – FISCALITE DE L'ENVIRONNEMENT :

M. le Président rappelle qu'une convention a été conclue avec le Cabinet CTR pour réaliser un audit en vue de profiter d'une fiscalité réduite sur sa consommation électrique.

Il avait été présenté par erreur qu'une régularisation était possible sur les années 2016 et 2017. La mission du Cabinet CTR porterait aussi bien sur l'antériorité de la période 2016 à 2018 que sur les années futures.

Ainsi, la rémunération à hauteur de 35% du cabinet CTR s'établirait sur les régularisations des années antérieures mais également sur les économies futures des années 2019 à 2021.

Modification approuvée à l'unanimité.

BP-2019-1-12 – MODIFICATION DELIBERATION BP-2019-1-7 – CESSION D'UN VEHICULE :

Par délibération du 27 novembre 2018, il avait été décidé de céder le véhicule Peugeot Beeper immatriculé AA-140-HC pour un montant plancher de 1 500 € HT.

Entre temps, ce dernier est tombé en panne et nécessite le remplacement de la boîte à vitesses. Les devis de réparation étant supérieurs au montant de vente ou de reprise voté, il est proposé de céder le véhicule en l'état pour un montant plancher de 400 € HT.

Modification approuvée à l'unanimité.

TRAVAUX :

M. Truttmann du Bureau d'études REUR présente l'avancée des travaux depuis la dernière assemblée.

- Marché à commandes :

MONTMARAULT – Dévoisement de conduites suite à l'aménagement de l'A71 et de la RN79 :

- travaux en cours,
- montant des travaux : 107 996,62 € HT pris en charge par APRR

- Programme annuel 2018 – lot 1 (canalisations) – Attribué au groupement Barbiero/Sogea :

BEZENET – remplacement de la conduite rue des Chauvais :

- 592 ml de PEHD Ø140, 1 343 ml PEHD Ø110, 717 ml PEHD Ø50, reprise de 2 poteaux incendie et 78 branchements,
- travaux en cours

COSNE D'ALLIER – remplacement de la conduite rues Alain Fournier et Théodore de Banville :

- 128 ml de PEHD Ø160, 158 ml PEHD Ø50, reprise de 16 branchements,
- travaux en cours

DOYET – remplacement de la conduite rue Marceau :

- 601 ml de PEHD Ø50, reprise d'une ventouse et 34 branchements,
- travaux achevés

LOUROUX DE BOUBLE – remplacement de la conduite entre Boucé et le réservoir des Brûlards :

- 1 360 ml de PEHD Ø125, 65 ml de PVC Ø90, reprise d'un poteau incendie et 8 branchements,
- travaux achevés

MONTMARAULT – remplacement de la conduite rue des Vosges :

- 328 ml de PEHD Ø50, reprise de 15 branchements,
- travaux achevés

ST ANGEL – remplacement de la conduite rue de la Planchette :

- 406 ml de PVC Ø160, reprise de 18 branchements,
- travaux achevés

ST BONNET DE FOUR – remplacement de la conduite au Four :

- 897 ml de PEHD Ø50, reprise de 14 branchements,
- démarrage en 2019

VILLEFRANCHE D'ALLIER – remplacement de la conduite à la Tabazeau:

- 1 450 ml de PEHD Ø50, reprise de 8 branchements,
- travaux en cours

VILLEFRANCHE D'ALLIER – remplacement de la conduite rue Emile Guillaumin :

- 207 ml de PEHD Ø160, 66 ml de PEHD Ø50, reprise d'un poteau incendie et 8 branchements,
- travaux en cours

Montant total du marché : 979 261,79 € HT

- Programme annuel 2018 – lot 2 (réservoirs et équipements) – Attribué à Résina :

LOUROUX DE BOUBLE – réservoir les Brûlards :

- volume 120 m3,
- travaux en cours

CHIRAT-L'EGLISE – réservoir les Pilezaudes :

- volume 150 m3
- travaux achevés

Montant total du marché : 262 149,88 € HT

M. MIRANDA précise que depuis l'augmentation du prix de l'eau votée en 2015, environ 63 km de conduites amiante-ciment ont été changés sur une longueur totale de 189 km.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

45 collectivités membres

48 délégués présents

ANC-2019-1-1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Les chiffres sont en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve et est donc approuvé à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité.

ANC-2019-1-2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le compte administratif présente :

- pour la section de fonctionnement :	
- Dépenses :	89 382,79 €
- Recettes :	88 496,44 €
- Report résultat exercice précédent :	3 352,14 €
Soit un résultat cumulé excédentaire :	2 465,79 €
- pour la section d'investissement :	
- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	2 777,15 €
- Report résultat exercice précédent :	457,75 €
Soit un résultat cumulé excédentaire :	3 234,90 €

Le compte administratif est mis aux voix par M. Guy Courtaud, désigné Président de séance.

Approuvé à l'unanimité.

ANC-2019-1-3 - AFFECTATION DE RÉSULTAT :

En prenant en compte les résultats cumulés des sections d'investissement et de fonctionnement, considérant l'absence de restes à réaliser, il est proposé d'affecter :

- 2 465,79 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent) du budget primitif 2019.

Approuvé à l'unanimité.

ANC-2019-1-4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le budget présente un équilibre entre les dépenses et les recettes de 89 200 € en section de fonctionnement et de 6 013 € en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

ANC-2019-1-5 – REGIE DE RECETTES :

(Idem que pour le budget principal)

Approuvée à l'unanimité.

CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE
--

40 collectivités adhérentes

42 délégués présents

PI-2019-1-1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :

Les chiffres sont en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

Approuvé à l'unanimité.

PI-2019-1-2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le compte administratif présente :

- pour la section de fonctionnement :
 - Dépenses : 10 897,91 €
 - Recettes : 8 333,12 €
 - Report résultat exercice précédent : 1 807,97 €
 - Soit un résultat déficitaire : - 756,82 €
- pour la section d'investissement :
 - Dépenses : 1 950,00 €
 - Recettes : 0,00 €
 - Report résultat exercice précédent : 1 800,00 €
 - Soit un résultat déficitaire : - 150,00 €

Le compte administratif est mis aux voix par M. Guy Courtaud, désigné Président de séance.

Approuvé à l'unanimité.

PI-2019-1-3 - AFFECTATION DE RÉSULTAT :

En prenant en compte les résultats cumulés déficitaires des sections d'investissement et de fonctionnement, il n'est pas possible d'affecter de résultat. 756,82 € seront donc reportés en fonctionnement au compte 002 (déficit) du budget primitif 2019.

Approuvé à l'unanimité.

PI-2019-1-4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le budget présente un équilibre entre les dépenses et les recettes de 14 500 € en section de fonctionnement et de 195 € en section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. HARTMANN (La Celle) souhaite connaître l'avancée de la demande de retrait dérogatoire de Montluçon Communauté déposée en fin d'année 2018. M. le Président répond que la demande a été refusée par les services préfectoraux et que le SIVOM n'a pas eu d'autre contact avec la Communauté d'Agglomération.

- Mme HENRY (Chirat-l'Eglise) explique que des usagers de sa commune se plaignent de la pression au robinet les soirs. M. MIRANDA note qu'aucun signalement n'a été fait directement au SIVOM mais que des travaux sont en cours au château d'eau des Pillezaudes. Ce problème sera vérifié rapidement.

Autre point abordé par Mme HENRY : les admissions en non-valeur qu'elle estime conséquentes. M. BONNET explique tout d'abord que le SIVOM et la Trésorerie ne peuvent rien faire sur les créances éteintes résultant de surendettements ou de liquidations judiciaires. Concernant les autres créances à admettre en non-valeur, il s'agit soit de poursuites infructueuses (saisie sur salaire, sur compte bancaire,...) soit de factures peu importantes pour lesquelles les frais de poursuites seraient supérieurs aux montants recouvrables. Il est précisé également que les montants admis en non-valeur restent minimes en proportion de ceux mis en recouvrement (environ 0,5 % par an). Mme AMZIANE ajoute qu'en 2018, les dossiers présentés ont été plus nombreux du fait du rattrapage de l'année 2017 durant laquelle aucune créance n'avait été soumis à l'approbation du Comité Syndical.

- M. MOREAU (Durdats-Larequille) signale que depuis quelques temps, l'eau a un fort goût de chlore. M. WEGRZYN précise qu'au réservoir de la Croix de Fer, la chloration est désormais très ponctuelle. Il se mettra donc en relation avec le SPEC car ce secteur est desservi par l'usine de Prat.

- M. PERRIN (St Priest en Murat) et M. HARGREAVES (Nassigny) aimeraient que ce soit diffusé aux Mairies et publié sur le site internet un organigramme du SIVOM. Le nécessaire sera fait.

- M. BOULICOT (Colombier) souhaite connaître l'avancée du projet de construction d'un château d'eau à Villefranche d'Allier. M. le Président informe qu'une phase d'étude a été budgétisée sur 2019 par le SMEA.

- M. le Président informe l'assemblée qu'il a été discuté en Commission du Personnel et au Bureau Syndical la création éventuelle d'un poste de Directeur des services. Il précise que le SIVOM Région Minière est le seul syndicat de l'Allier sans Directeur alors qu'il fait partie des plus importants du département. Le développement des compétences et des contraintes juridiques et réglementaires rendent de plus en plus complexes l'organisation et la prise de décisions. Plusieurs questions sont posées, portant notamment sur le profil du poste ou l'urgence de ce recrutement à l'approche des élections en 2020. M. le Président répond que, pour l'instant, ce sujet est en attente et qu'il sera de nouveau étudié en commission du Personnel et au Bureau avant d'être présenté à l'assemblée.

A l'issue de la réunion dont la séance était levée à 12H00, M. PIQUANDET conviait l'assistance à prendre le verre de l'amitié.